

# INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LES FOUILLES À NU AVANT LA PREMIÈRE VISIOCOMPARUTION

***Veillez lire ces consignes importantes  
AVANT de commencer à remplir le  
formulaire.***

## ***Membres du groupe :***

Nous vous rappelons que cette action collective vise seulement les personnes qui remplissent tous les critères suivants :

- 1) conduite aux établissements de détention de Rivière-des-Prairies ou de Montréal (Bordeaux) aux fins d'une première visiocomparution;
- 2) entre le 11 octobre 2016 et le 20 mars 2020;
- 3) fouillé à nu à l'établissement de détention avant la visiocomparution; **et**
- 4) libéré le même jour par le Tribunal, avec ou sans conditions.

Ne sont donc **pas visées** les fouilles à nu :

- pour lesquelles la personne n'a pas été libérée le jour même (incluant les situations où les conditions de remise en liberté n'ont pas été remplies le jour même);
- effectuées par les corps policiers.

Remplissez un seul formulaire pour toutes les fouilles à nu que vous avez subies qui sont visées par cette action collective.

## ***Date butoir :***

Vous devez soumettre votre réclamation à l'Administrateur **AVANT LE 5 MARS 2024**.

## ***Réclamation :***

La Cour a nommé la firme **Raymond Chabot Administrateur provisoire (RCAP)** pour administrer le processus de réclamation. Cet Administrateur travaillera conjointement avec l'ASRSQ.

Vous devez remplir un seul formulaire par personne.

Vous devrez déclarer que toutes les informations fournies dans le formulaire de réclamation sont vraies et exactes, sous peine de parjure.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de réclamation, communiquez avec l'Administrateur des réclamations.

## ***Confirmation :***

Si vous soumettez votre formulaire de réclamation par la poste, veuillez le transmettre à l'adresse suivante :

Proactio et RCAP inc.  
Action collective - Fouilles à nu,  
600 de la Gauchetière Ouest bureau 2000,  
Montréal H3B 4L8

Ne remplissez pas le formulaire à plusieurs reprises. Si vous avez des questions sur votre formulaire, contactez l'Administrateur aux coordonnées suivantes :



Courriel : [fouilles@proactio.ca](mailto:fouilles@proactio.ca)

Téléphone : 438 858-6342

Sans frais : 1 866 369-5118

## ***Paiement de l'indemnité :***

Le montant de l'indemnité que vous recevrez dépendra du nombre de fouilles à nu admissibles que vous avez subies et dépendra également du nombre de personnes qui présenteront une réclamation admissible. Nous ne le connaissons qu'à la fin de la période de réclamation.

Votre indemnité sera payée par chèque transmis par la poste. Vous devez donc aviser l'Administrateur de tout changement d'adresse.

Nous ne pouvons pas estimer quand l'indemnité sera distribuée pour le moment. Visitez le site Web de l'Administrateur pour suivre l'évolution du dossier : <https://proactio.ca/fouilles>.

**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION**  
**ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LES FOUILLES À NU AVANT LA**  
**PREMIÈRE VISIOCOMPARUTION**

---

**SECTION 1 – IDENTIFICATION**

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de famille : \_\_\_\_\_

Date de naissance : JJ/MM/AAAA : \_\_\_\_\_

Adresse postale actuelle : \_\_\_\_\_

---

*\* RAPPEL : Pour recevoir votre chèque, vous devez aviser l'Administrateur de tout changement d'adresse en envoyant un courriel à [fouilles@proactio.ca](mailto:fouilles@proactio.ca) ou en appelant au 438 858-6342 ou sans frais au 1 866 369-5118.*

Numéro(s) de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel\* : \_\_\_\_\_

*\* VEUILLEZ NOTER QUE : Si vous fournissez votre adresse courriel, l'Administrateur pourra communiquer avec vous uniquement par courriel pour éviter les délais postaux.*

*\* Pour éviter que les courriels de l'Administrateur soient classés comme des pourriels, veuillez ajouter à votre liste de contacts l'adresse courriel suivante : [fouilles@proactio.ca](mailto:fouilles@proactio.ca).*

**Remplissez cette section si vous voulez désigner une personne-contact au cas où nous ne réussirions plus à vous rejoindre.**

Nom d'une personne-contact : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de la personne-contact : \_\_\_\_\_

Lien avec vous (p. ex. : mère, frère, conjoint, avocat) : \_\_\_\_\_

*Note : Même si vous indiquez une personne-contact, le chèque sera émis à votre nom.*

## SECTION 2 – FOUILLES À NU

Indiquez le nombre de fouilles à nu que vous avez subies entre le 11 octobre 2016 et le 20 mars 2020 avant une visiocomparution à l'établissement de détention de Rivière-des-Prairies ou de Montréal (Bordeaux), après laquelle vous avez été libéré le jour même : \_\_\_\_\_

Remplissez cette section du formulaire pour chacune des fouilles à nu.

### **Fouille 1**

À quelle date avez-vous été arrêté (date approximative)? \_\_\_\_\_  
JJ/MM/AAAA

*Astuce : Si vous avez oublié la date de votre arrestation, vous pouvez appeler l'Administrateur au 438 858-6342 ou sans frais au 1 866 369-5118.*

À quel établissement de détention avez-vous subi cette fouille à nu avant votre première visiocomparution et avant qu'un juge ait ordonné votre libération?

Montréal (Bordeaux)  Rivière-des-Prairies

Lorsque le juge a ordonné votre libération, qu'est-il arrivé par la suite?

- Je n'avais pas de conditions, donc je suis sorti de l'établissement de détention la journée de ma visiocomparution.
- J'ai rempli mes conditions (p. ex., paiement d'un dépôt) la journée même et je suis sorti de l'établissement de détention la journée de ma visiocomparution.
- Je n'ai pas rempli mes conditions la journée même et j'ai passé la nuit suivant la visiocomparution à l'établissement de détention.

### **Fouille 2**

À quelle date avez-vous été arrêté (date approximative)? \_\_\_\_\_  
JJ/MM/AAAA

À quel établissement de détention avez-vous subi cette fouille à nu avant votre première visiocomparution et avant qu'un juge ait ordonné votre libération?

Montréal (Bordeaux)  Rivière-des-Prairies

Lorsque le juge a ordonné votre libération, qu'est-il arrivé par la suite?

- Je n'avais pas de conditions, donc je suis sorti de l'établissement de détention la journée de ma visiocomparution.
- J'ai rempli mes conditions (p. ex., paiement d'un dépôt) la journée même et je suis sorti de l'établissement de détention la journée de ma visiocomparution.
- Je n'ai pas rempli mes conditions la journée même et j'ai passé la nuit suivant la visiocomparution à l'établissement de détention.

Si vous voulez réclamer pour plus de deux (2) fouilles à nu, joignez à votre formulaire l'annexe des fouilles additionnelles.

Si vous recevez des **prestations d'aide financière de dernier recours**, les montants reçus dans le cadre de cette action collective n'affecteront pas le calcul de votre prestation mensuelle d'aide sociale.

### **SECTION 3 – PIÈCE D'IDENTITÉ**

Afin que nous confirmions votre identité, veuillez fournir une copie d'une **pièce d'identité** avec photo délivrée par le gouvernement (par exemple, votre carte d'assurance-maladie ou votre permis de conduire). Si vous êtes présentement détenu, vous pouvez également nous transmettre une copie de votre carte de détenu.

### **SECTION 4 – SOUMETTRE VOTRE RÉCLAMATION**

*RAPPEL : Vous devez soumettre votre réclamation à l'Administrateur **AVANT LE 5 MARS 2024**, le cachet postal en faisant foi, le cas échéant.*

*VEUILLEZ NOTER que votre réclamation est sujette à vérification par l'Administrateur.*

*Une personne qui fait une fausse déclaration sous serment avec l'intention de tromper commet un parjure qui est passible d'accusations criminelles en vertu de l'article 131 du Code criminel.*

Je, \_\_\_\_\_ (prénom et nom), déclare solennellement que les renseignements fournis sont véridiques au meilleur de ma connaissance. Je fais la présente déclaration en estimant qu'elle est véridique et en sachant qu'elle a la même valeur en droit que si je la faisais sous serment.

Le \_\_\_\_\_ (date) à \_\_\_\_\_ (lieu, p. ex., Montréal)

\_\_\_\_\_  
Signature

### **FACULTATIF**

Pour nous aider à mieux rejoindre les autres membres du groupe, veuillez cocher la ou les manières dont vous avez entendu parler de cette action collective :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Établissement de détention                                | <input type="checkbox"/> Registre des actions collectives  | <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux  |
| <input type="checkbox"/> Services de probation                                     | <input type="checkbox"/> Cours municipales                 | <input type="checkbox"/> Journaux         |
| <input type="checkbox"/> Maison de transition                                      | <input type="checkbox"/> Palais de justice                 | <input type="checkbox"/> Télévision       |
| <input type="checkbox"/> Site Internet des avocats Trudel<br>Johnston & Lespérance | <input type="checkbox"/> Radio                             | <input type="checkbox"/> Bouche-à-oreille |
|  | <input type="checkbox"/> Avocat (criminel, carcéral, etc.) | <input type="checkbox"/> Autre : _____    |